



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Hautes-Pyrénées

Communication interministérielle

Tarbes, le 4 juillet 2012

page 1/1

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Campagne 2012 de prévention des noyades**

En ces premiers jours de vacances d'été, Jean-Régis Borius, rappelle à tous les vacanciers que la baignade dans un lac, une piscine municipale ou privée nécessite le respect de consignes simples afin d'éviter les noyades.

Ces précautions élémentaires sont décrites dans un dépliant élaboré par le *Ministère des Affaires Sociales et de la Santé* et le *Ministère de l'Intérieur*, joint à ce communiqué et disponible sur le site internet de l'*Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)* à l'adresse suivante : <http://www.inpes.sante.fr/>

Afin d'éviter les accidents, il y est ainsi rappelé :

- de s'informer sur les conditions de baignade : drapeaux de baignade, bulletins météorologiques ;
- de tenir compte de sa condition physique (en particulier pour les hommes de plus de 45 ans) ;
- de ne pas laisser les jeunes enfants sans surveillance active ;
- l'obligation d'équiper les piscines privées d'un dispositif de sécurité : barrières, abris de piscines, couvertures ou alarmes sonores.

Le *Ministère des Affaires Sociales et de la Santé* met également, cette année, à disposition du grand public les données de la qualité sanitaire des eaux de baignade sur le site <http://baignades.sante.gouv.fr/>

